

LE 1^{IER} CONGRES DES ORGANISATIONS SYNDICALES DES TRAVAILLEURS, FONCTIONNAIRES ET PAYSANS DE L'AFRIQUE FRANCOPHONE

Abidjan, Cote d'Ivoire, du 21 AU 23 OCTOBRE 2024

Contexte et Justification.

De 1960 à 2023, 63 ans après les indépendances des pays de l'Afrique francophone, le mouvement syndical de l'Afrique Francophone qui a connu des mutations profondes n'a pas eu l'occasion de se rencontrer pour faire le point de notre lutte syndicale sur le terrain avec l'objectif d'assurer aux travailleurs, fonctionnaires et paysans les meilleures conditions de travail et l'amélioration de leurs conditions de vie.

Du syndicat unique de 1960 à 1960, de pluralisme syndical de 1990 à 2005 et de la prolifération des syndicats de 2005 jusqu'à ce jour, le mouvement syndical de l'Afrique Francophone n'a pas atteint tous ses objectifs.

Alors que le nombre des travailleurs, fonctionnaires et paysans affiliés aux syndicats des pays de l'Afrique Francophone en ordre de paiement des cotisations syndicales, diminué d'une manière dramatique (3% seulement en 2019 contre 62% en 1959), les Entreprises publiques ou est partie le mouvement syndical postcolonial dans l'espace francophone créent vers des années 70 et qui ont connu une période de progrès et de prospérité jusqu'au 1980, sont presque toutes en cessation de paiement (en faillite déguisée), 70% des travailleurs, fonctionnaires et paysans de l'Afrique Francophone sont pauvres en 2020, contre 38% en 1959.

Les Entreprises privées et de l'économie mixte acceptent difficilement les syndicats et mettent en place des stratégies diaboliques pour les empêchent de jouer leurs rôles, devant les barbes des Gouvernements des pays de l'Afrique francophones. Les droits des travailleurs d'élire librement leurs représentants sans ingérence extérieures sont systématiquement violés, le dialogue social devient facultatif et selon la volonté des Employeurs privés, les délégués syndicaux sont arrêtés, mis en prisons et sont parfois révoqués à cause de leurs activités syndicales pour faire peur aux travailleurs et arrêter leur élan vers un syndicalisme militant.

Les 3/4 des Administrations publiques des pays de l'Afrique Francophone n'ont pas encore organisé des élections sociales, pour permettre aux fonctionnaires, d'élire librement leurs représentants pour défendre leurs intérêts professionnels, ainsi que la promotion sociale, économique, économique, culturelle et politique violant ainsi les droits syndicaux et la liberté syndicale des fonctionnaires de leurs pays.

L'arrivée des Employeurs Arabes, Indo-pakistanaï et Chinois vers des années 90 en Afrique francophone a entraîné l'exploitation systématique des travailleurs Africains. Ces Employeurs ne respectent nos législations sociales et les travailleurs sont victimes de dumping social et nos Gouvernements ne font absolument rien pour imposer la loi et faire respecter la loi, car la majorité de ces mauvais Employeurs sont protégés par nos Autorités.

Le secteur informel emploi aujourd'hui, plus de 60% des travailleurs des pays de l'Afrique Francophone qui ne sont pas couverts par la sécurité sociale, non syndiqués leurs conditions de travail sont inhumaines et il n'existe pas le dialogue social dans le secteur informel.

Le chômage touche aujourd'hui, 70% de la population active des pays de l'Afrique Francophone, et rien n'est fait pour réduire le nombre des chômeurs dans nos pays en créant des emplois dans le secteur de l'économie verte, des infrastructures, des nouvelles technologies, du commerce et c...

63 ans après nos indépendances, les syndicats Africains continuent à dépendre des syndicats étrangers pour leur fonctionnement perpétuant ainsi leur dépendance vers les syndicats des pays nantis qui ne comprennent pas que demi-siècle après, nos syndicats puissent dépendre de leurs syndicats.

L'inexistence des organes de solidarité syndicale des pays de l'Afrique Centrale Francophone .comme le **Conseil Panafricain des Syndicats Francophones** (CPSF) est une difficulté supplémentaire qui empêche les syndicats Africains de l'espace francophone d'aller en avant et de constituer une véritable force régionale.

Les syndicats Africains de l'espace francophone assistent impuissamment aux guerres nous imposent par des puissances impérialistes et néocolonialistes, les pillages de nos richesses du sol et de sous-sols, à la détérioration des termes d'échange, l'insécurité de nos populations et la peur pour l'avenir.

Les changements climatiques avec ses effets néfastes sur le plan général et dans le monde du travail en particulier, notre avenir devient de plus en plus incertain.

Vu ce qui précède, à la demande expresse des mouvements syndicaux nationaux des pays de l'Afrique Francophone, ci-après : Bénin ,Burkina-Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Centrafrique, Comores, Congo, RDC (République démocratique du Congo), Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée Équatoriale, Mali, Madagascar, Maroc, Maurice (île), Mauritanie, Niger, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Seychelles, Tchad, Togo et Tunisie, nous avons décidé d'organiser la première Conférence Syndicale de l'Afrique Francophone (Francophonie Syndicale Africaine) à Abidjan, Cote d'Ivoire au mois du 11 au 13 octobre 2024, Sous le Haut Patronage de Président de la République, Chef de l'Etat de la République de Côte d'ivoire.

La Conférence aura comme thème principal: « **Quel Mouvement Syndical pour l'Afrique Francophone à l'Horizon 2030** ».

Cette Conférence regroupera :

1. Les Leaders Syndicaux, membres des Intersyndicales nationales des secteurs privés et parapublics mais également les intersyndicales des Administrations publiques ;
2. Les Leaders syndicaux des tous les syndicats représentatifs avec au moins un siège sur le plan national ;
3. Les Présidents des délégations syndicales de secteur public et privé. et les membres des bureaux des délégations syndicales,
 - a. Leaders féministes, Dirigeants des Organisations de défense des Droits femmes au travail et dans la société ;
 - b. Les travailleurs et fonctionnaires des toutes catégories qui payent leurs frais d'inscription sans aucune distinction.

Termes des Références.

Thème Principal : « Quel Mouvement Syndical pour l'Afrique Francophone à l'Horizon 2030 »

1. Rapports des Mouvements syndicaux nationaux (présenter par le syndicat majoritaire dans chaque pays- Etat de lieu de mouvement syndical national) ;
2. Comment les syndicats peuvent-ils lutter contre :
 - La pauvreté au travail ;
 - Le chômage endémique dans les pays de l'Afrique francophone ;
 - L'absence de dialogue sociale sur le plan nationale, dans le secteur, sous-secteur, dans l'entreprise, Administration publique nationale, provinciale et locale;

- La discrimination fonde sur le Genre au travail ;
 - Les conditions du travail infrahumaines ;
 - L'exploitation des travailleurs et des fonctionnaires ;
 - L'abandon de monde rural ;
 - Le changement climatique et ses conséquences néfastes dans le milieu du travail de 25 pays d'Afrique Francophone ;
 - La violation systématique de la législation Sociale nationale et les conventions de l'OIT.
 - La violation des droits syndicaux et de la liberté syndicale
3. Comment imprimer un nouveau dynamisme dans le syndicalisme dans la société capable de de conquérir les droits socio-économiques de la population de 25 pays de l'Afrique Francophone et d'éliminer la misère et la pauvreté .parmi notre peuple ;
 4. Quand la conquête des acquis sociaux dans les pays de l'Afrique Francophone
 5. Comment organiser la lutte syndicale contre :
 - La totalitarisme, les agressions, l'impérialisme, les pillages des ressources du sol et de sous-sol de l'Afrique Francophone ;
 - La corruption, les vols et la corruption de l'élite politique, économique, sociale et culturelle.
 6. Quelle sécurité sociale pour les pays de l'Afrique Francophone ;
 7. Comment nous pouvons organiser la solidarité syndicale dans les pays de l'Afrique Francophone ;
 8. Quelle doit être des relations entre l'Afrique Francophone avec la France, les puissances occidentales, la Chine et la Russie.
 9. Quelle gestion des relations professionnelles et du travail en Afrique Francophone

La Politique d'Inscription

L'Inscription de Groupe (formulaire d'inscription en ligne)

Pour les participants individuels, les frais d'inscriptions sont fixés à 250 Dollars Us

L'**inscription de groupe** est ouverte aux groupes de 10 personnes ou plus, faisant partir d'une même Entreprise, Etablissements des toutes natures et Administrations publiques.

Pour inscrire moins de 10 personnes, veuillez utiliser le formulaire individuel d'inscription en ligne. Les **groupes de 20 participants ou plus**, bénéficient d'**une inscription préférentielle de 250 Dollars Us par participant**.

Pour les participants individuels, les frais d'inscriptions sont fixés à 250 Dollars Us Les mêmes tarifs sont appliqués à tous les participants individuels.

Les **noms**, l'adresse complète et le nom de l'Entreprise, Etablissement ou Administration publique doivent être renseignés lors de l'inscription. Les inscriptions tardives **doivent être fournies au moins deux semaines avant la date d'ouverture du Congrès, prévu le lundi 21 octobre 2024**. Le chef de groupe a la responsabilité de s'assurer que chaque participant n'est inscrit qu'une fois.

SVP : Informations obligatoires requises pour l'inscription des délégués : nom, prénom, adresse e-mail, société, pays.

Les frais d'inscription couvriront les dépenses obligatoires ci-dessous :

- Les cérémonies d'ouverture et de fermeture
- Plein accès aux séances officielles du Congrès
- Plein accès aux présentations numériques, aux symposiums de partenaires et de branche, à l'exposition
- Pausas café et déjeuner
- Matériels didactiques
- Résumé d'e-book

Visas de Cote d'Ivoire

Pour des informations sur les visas, veuillez se renseigner auprès de votre Ministère des Affaires Etrangères

Frais d'inscription

Les frais s'appliquent aux paiements reçus avant les dates limites indiquées. Nous acceptons uniquement les Dollars Us et les Euros.

Les frais d'inscription sont exempts de TVA

	Tarif préférentiel Jusqu'au 30 septembre 2023	Tarif normal Du 1er octobre 2023 au 30 mai 2024	Tarif sur place A partir du 01 juin au 21 octobre 2024
Toutes les participantes et les participants de 25 pays d'Afrique francophones	(200 DUS)	(250 DUS)	(300 DUS)
Les participantes et participants des autres pays d'Afrique non francophones	(250 DUS)	(250 DUS)	(350 DUS)

Conditions générales de participation.

Le participant doit être membre de l'Intersyndicale de secteur privé et parapublique mais également de l'intersyndicale de la fonction publique, les Leaders syndicaux dont les syndicats sont représentatifs, les membres des bureaux des délégations syndicales, travailleurs, fonctionnaires et paysans des toutes catégories et les Leaders des Organisations de la lutte pour les droits des femmes au travail.

Pour y participer, il faut ;

1. Etre en ordre de payement de vos frais d'inscription (voir le tarif ci-dessus) ;
2. Etre parmi les personnes ressources
3. Obtenir le visa de la République de côte d'ivoire ;
4. Avoir été vacciné par la COVID-19 ;
5. Etre un participant actif ;
6. Langue officiel du Français.

Modes de règlement

Le règlement des frais d'inscription (en Dollars Us uniquement) peut s'effectuer comme suit

Par virement bancaire :

Des frais de traitement de transfert sont à votre charge, les Organisateurs doivent recevoir l'intégralité des frais d'inscription exigés pour tous les participants.

Merci de vous assurer que le nom du participant est mentionné sur l'ordre de transaction.

Les frais bancaires sont à la charge du payeur et doivent être acquittés en sus des frais d'inscription. Merci de rédiger vos ordres de paiement à :

Intitulé du compte: 00018050020200000041589 Dollars US (Institut du Travail d'Afrique Centrale)

Domiciliation bancaire: EQUITY BANK BCDC , KINSHASA , RDC

Code banque:

Swift(BIC):

IBAN:

L'inscription ne sera valide qu'après réception complète du règlement par le service des inscriptions, dans les délais requis. Un e-mail confirmant l'inscription ne vous sera envoyé qu'après encaissement des frais correspondants.

Les paiements restants dus seront perçus et facturés au prix d'une inscription tardive. Une copie du virement bancaire (ou autre preuve de paiement) vous sera demandée dans le cas où les frais d'inscription n'auraient pas été, en temps et en heure, crédités au compte de l'ITAC

Les frais d'inscription, de voyage et de séjour sont en charge de l'Employeur (le Conférence syndicale d'Afrique Francophone est une activité de l'éducation ouvrière qui est couvert par la loi de votre pays).

POURQUOI, LES FRAIS D'INSCRIPTION SONT OBLIGATOIRES.

Vers des années 2000 et 2005, un homme politique Européen et un Pasteur Afro-Américain ont déclaré, nous citons : « **les Africains sont des grands enfants, les assistés à vie, pour construire une toilette publique pour leur population, ils quémangent de l'argent chez nous, alors qu'ils ont tout à leurs portées qu'ils détournent , piller et se laisser corrompre par les Etrangers , ou soutiennent des guerres contre les autres pays voisins et puis après, ils parlent de néocolonialisme et de l'Impérialistes** » fin de citation.

Payez vos frais d'inscription ou pédagogiques, constitue un motif de fierté, de l'autonomie et un gage de votre propre développement et celui de votre Communauté. Prenons nous en charge pour nos activités économiques, sociales et culturelles.

POLITIQUE D'ANULATION.

Toutes les annulations doivent être effectuées par e-mail en amont du calendrier suivant :

Annulations reçues avant le 28 février 2024 et inclus – remboursement complet

Annulations reçues entre le 01 mars 2024 et le 31 juin 2023 – remboursement de 50 % des frais d'inscription

À partir du 1^{er} juillet 2024 – aucun remboursement ne sera effectué

Veillez noter qu'en cas d'annulation quelle qu'en soit la date, les frais supplémentaires de traitement bancaire (les frais bancaires de 30 Dollars Us) ne seront pas remboursés – ceci s'applique aux paiements par virement bancaire uniquement.

Voyage et hébergement

Pour le moment, il y a de vols directs vers Abidjan en destination des tous les pays de l'Afrique Centrale, du Nord, de l'Ouest, de l'Afrique Australe et de l'Est. Pour tous les Camarades des pays de l'Afrique Occidentale, ils peuvent arriver à Abidjan par la route.

Les voyageurs doivent présenter une lettre d'invitation officielle de l'Institut du Travail d'Afrique Centrale (ITAC) lors de la demande de visa. L'invitation officielle sera envoyée seulement aux participants qui seront en ordre de paiement des frais de participation. Veuillez vérifier les exigences en matière de visa auprès [l'ambassade de Cote d'Ivoire](#) dans votre pays de résidence.

Les mises à jour sur les tests Covid et autres mesures Covid pour les voyageurs peuvent être consultées [internet](#) ou sur les plateformes d'information de votre pays de résidence.

Si vous arrivez à Abidjan une personne de contact locale sera disponible pour vous accueillir si nous détenons votre plan de vol.. Veuillez réserver votre hébergement auprès de l'hôtel de votre choix en recourant aux plateforme de réservation d'hôtel .

Les déjeuners et les rafraîchissements seront fournis pendant les 3 jours de la Conférence. Les dépenses pour les dîners varient de 5 à 10 Dollars Us dans les restaurants Africains de la place.

Vaccination

Pour les participants venant de l'étranger, une pré-vaccination contre la fièvre jaune est obligatoire, sinon l'entrée dans le pays vous sera refusée. La vaccination doit être effectuée dans un centre agréé (hôpital, centre de médecine tropicale) autorisé à fournir le vaccin et à délivrer le carnet international de vaccination. Celui-ci doit être présenté aux autorités de contrôle sanitaire à l'aéroport, tant à l'entrée qu'à la sortie. Les vaccinations contre la fièvre typhoïde, le tétanos (associé à la polio et à la diphtérie), l'hépatite A et l'hépatite B ainsi que la méningite sont recommandées mais non obligatoires.

En l'absence de vaccin contre le paludisme, il est fortement recommandé aux voyageurs de prendre un traitement antipaludique avant, pendant et après leur séjour à Abidjan..

CONTACT.

Institut du Travail d'Afrique Centrale (ITAC)
Secrétariat de la Conférence Syndicale d'Afrique Francophone
Crois, des avenues commerce/Plateau,
Galerie du Grand Marché,
Appartement N° 23/A,
B.P 2901 KINSHASA GOMBE, RDC
Tél: 00243821776118-903635328 WhatsApp: 00243895700569
E-mail: itac.orgsr@gmail.com site web: www.itac-ilca.org

Fait à Kinshasa le 20 février 2023

